

## Principes de Fixation des Honoraires

\*\*\*\*\*

### 1) Procuration sous seing privé :

- 50 € + TVA

### 2) Frais de promesse :

- Pour un bien à usage d'habitation : 200 € + TVA
- Pour un fonds de commerce et les titres sociaux : honoraires fixés en fonction du dossier

### 3) Droit des sociétés :

- Statuts de société avec apport en numéraire : 600 € + TVA
- Cession de titres : honoraires fixés en fonction du dossier (entre 1% et 5% HT de la valeur des titres avec un minimum de 500 € HT)

### 4) Succession :

- Honoraires de comptes avec répartition entre plusieurs ayants droits : 0,90% des avoirs bruts + TVA (avec un minimum de 300 € HT)
- Option du conjoint survivant : 120 € + TVA
- Convention de quasi usufruit : 1.000 € + TVA
- Acte constatant la non opposition à legs : 800 € + TVA
- Consultation pour dispositions testamentaires : minimum 100 € HT

### 5) Divers :

- Dépôt de pièces : 800 € + TVA
- Frais de recherches et copies : 50 € + TVA

### 6) Consultations :

- Minimum 50 € HT soit 60 € TTC
- Selon la nature des prestations et les difficultés du dossier : 80 € à 200 € HT de l'heure (soit 96 € à 240 € TTC de l'heure)
- Frais de déplacement : 0,50 € le km

### 7) Négociation/Expertise :

- Avis de valeur : 0,20% de la valeur du bien + TVA (avec un minimum de 300 € HT)
- Honoraires de négociation : 5% HT du prix avec un minimum de 3.000 € HT